

Intégration du personnel de l'Hôpital de l'Enfance au sein des Hospices-CHUV

A la demande du Conseil de fondation de l'Hôpital de l'Enfance de Lausanne (HEL) et avec l'accord du chef du Département de la santé et de l'action sociale, le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, la plus grande partie du personnel de l'HEL sera intégrée au sein des Hospices-CHUV et mise au bénéfice de la loi sur le personnel de l'Etat de Vaud dès le 1^{er} janvier 2006.

Depuis 1992, l'HEL et le CHUV ont constamment renforcé leur collaboration. En 2000, cette collaboration s'est traduite par la création d'un Département médico-chirurgical de pédiatrie oeuvrant sur les deux sites de l'HEL et du CHUV. Depuis le 1^{er} janvier 2004, la gestion des soins et la gestion administrative des patients traités à l'Hôpital de l'Enfance sont placés sous la responsabilité du CHUV, mais le personnel non médical est resté provisoirement sous contrat de l'HEL.

Ce double système – contrat de droit privé à l'HEL, et contrat de droit public au CHUV, avec des conditions différentes – pose cependant des problèmes importants de gestion. Le transfert au sein du CHUV concerne le personnel soignant de l'hôpital (150 personnes), à l'exception des collaboratrices et des collaborateurs pédago-éducatifs du Centre psychothérapeutique et du personnel de la logistique.

A la suite des procédures prévues par le Code des obligations, chacune et chacun des collaborateurs concernés sera mis au bénéfice d'un nouveau contrat de travail par les Hospices-CHUV. Tous les postes actuels seront maintenus aux mêmes conditions qu'aujourd'hui (taux d'activité, rémunération, lieu de travail, ancienneté), à l'exception du 2^e pilier qui appliquera les dispositions de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud. Pour le surplus, le personnel transféré de l'HEL aux Hospices-CHUV sera mis au bénéfice des dispositions de la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud.

Avec l'aval du conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, le Conseil de fondation de l'HEL et la direction générale des Hospices-CHUV ont entamé une démarche d'information et de consultation du personnel de façon à pouvoir concrétiser le transfert d'ici au 1^{er} janvier 2006.

Contribution de 4 millions des médecins-cadres à l'équilibre budgétaire 2006

Un prélèvement de quatre millions sur les revenus des médecins-cadres permettra aux Hospices-CHUV de faire face à la croissance de leurs charges en 2006, dont celles qui sont liées à l'augmentation de l'activité des soins, et d'équilibrer ainsi leur budget. Cette contribution est particulièrement appréciable en cette période de déficit des finances publiques et de hausse des primes d'assurance maladie.

Le principe de cette décision a été pris dans le cadre des travaux de la Commission consultative sur le statut des médecins-cadres, qui réunit des représentants des départements cliniques et médico-techniques, de l'Association des médecins-cadres et de la Direction générale.

Pour 2006, la Direction générale a évalué à dix millions, soit 1% du budget total, les charges nouvelles dues à l'augmentation de l'activité des soins, à l'évolution des technologies médicales, à la hausse des prix et à la mise en oeuvre du Plan stratégique, avec le développement des pôles cardiovasculaire et métabolisme, oncologie, et bio engineering. Le canton financera sa part des effets liés à l'application de la loi sur le personnel de l'Etat de Vaud, soit une augmentation de 0.9% des charges du personnel (environ 6 millions de francs). Le solde sera assuré par la contribution des médecins-cadres dont la Direction générale tient à souligner et à saluer l'effort consenti.

La participation annuelle de quatre millions des médecins-cadres est valable pour deux ans, en 2006 et 2007. A cette échéance, la situation sera évaluée en même temps que les conséquences de l'application du nouveau règlement des médecins-cadres, actuellement en cours d'élaboration, et qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2006.



Un espoir dans la lutte contre le cancer du poumon chez la femme

Dans les 25 pays de l'Union européenne, la mortalité due au cancer du poumon a nettement progressé entre 1980 et 1990. Elle est passée de 7.8 à 9.6 décès pour 100'000 femmes (+23.8%). Elle a encore augmenté dans les années 90 pour atteindre 11.2 décès pour 100'000 en 2000-2001 (+16%). Mais ce taux augmente plus faiblement, il diminue même parfois, dans la tranche d'âge des plus jeunes, de 20 à 44 ans.

Ces tendances publiées le 13 juillet dans la revue *International Annals of Oncology* résultent d'une analyse menée par l'Unité d'épidémiologie du cancer de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive. Le professeur Fabio Levi, médecin-chef de l'unité, a conduit l'étude avec son collègue de Milan, Carlo La Vecchia. Il est agréablement surpris par ce constat qui concerne également la Suisse. Mais il reste prudent. L'avenir dépendra de notre capacité à lutter efficacement contre le tabagisme. «Si nous n'y parvenons pas par des actions et des interventions efficaces, dit-il, nous pourrions devoir faire face dans un futur proche à une épidémie massive de cancers pulmonaires chez la femme.»

Etude sur la fertilité des jeunes Suisses

Un groupe de chercheurs du CHUV va réaliser, en collaboration avec l'armée, une vaste étude sur la fertilité des jeunes Suisses. Conduite par le professeur Marc Germond, elle sera effectuée auprès de 3000 volontaires issus des rangs des jeunes recrues. Leur anonymat sera naturellement garanti.

Il s'agit notamment de savoir si la qualité du sperme varie selon le lieu de conception, de gestation ou de vie. Et de vérifier les éventuels méfaits de certains herbicides ou pesticides sur le développement endocrinien. Les spécialistes sont notamment intrigués par le fait que la Suisse est, avec le Danemark, le pays européen le plus touché par le cancer des testicules.

Ce projet de recherche constitue la dernière étape d'un programme du Fonds national de la recherche scientifique lancé en l'an 2000. L'étude, commencée au CHUV, devrait couvrir toutes les régions de la Suisse d'ici à la fin de 2006. Les résultats sont attendus dès le milieu de 2007.

10 septembre – Journée nationale des hôpitaux

Les Hospices-CHUV participeront à la Journée nationale des hôpitaux mise sur pied par H+ au niveau national, le 10 septembre prochain. Sur le thème «Une affaire de cœur», une opération Portes ouvertes présentera notamment la médecine de pointe dans le domaine cardiovasculaire et la transplantation d'organes. Animations, films, rencontres avec des spécialistes et des patients sont au programme. Des informations plus complètes vous seront communiquées ultérieurement.

Autres manifestations

- **27 août**, de 8h à 12h, auditoire César-Roux du CHUV, **Journée de la médecine de plongée**. Renseignement: Dr Guy de Watteville, Tramelan, tél. 078 621 08 89.
- **30 août**, de 19h à 21h30, auditoire Jequier-Doge de la PMU, **Diabète et cholestérol**. Renseignement auprès de l'Association suisse du diabète: Dr Tania Weng, Baden, tél. 056 200 17 90.
- **30-31 août**, auditoire César-Roux, **Symposium d'infectiologie**. Renseignement: Marie-Christine Francioli-Volz, Division autonome de médecine préventive hospitalière, tél. 021 314 02 57.

Départs

Le professeur **François Borgeat**, chef du Service de psychiatrie générale et spécialisée, **Marcel Despont**, infirmier chef à la Direction des soins, et le professeur **Michel Glauser**, chef du Service des maladies infectieuses, prendront leur retraite le 31 août 2005.

Inka-Maria Moritz, directrice administrative adjointe au Département de médecine et santé communautaires, quittera ses fonctions le 31 août 2005 pour prendre la direction administrative de l'Hôpital orthopédique dans la perspective de la création du Département de l'appareil locomoteur.

